Paris (8e) : un migrant malien condamné à du sursis pour avoir volé l’épée de Jeanne d’Arc sur une statue. Incapable d’expliquer son geste, l’avocat a plaidé le pardon chrétien et évoqué une “démarche touristique” de son client…

06/04/2026 à 16h35



Après un passage à l’infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris, plusieurs expertises et trois audiences avec plusieurs interprètes, le migrant ayant volé l’épée de Jeanne d’Arc, le 2 février, a été condamné ce lundi 30 mars. Il n’a pas été capable d’expliquer son geste. Son avocat a tenté une périlleuse différenciation entre les Anglais venus piller la France, contre laquelle Jeanne d’Arc s’était battue, et la venue bienveillante de ce migrant en France. (…)

Valeurs actuelles

 @Valeurs | Le voleur de l'épée de Jeanne d'Arc, un migrant malien incapable d'expliquer son geste, a enfin été jugé cette semaine. Son avocat a plaidé le pardon de Sainte Jeanne d'Arc et demandé sa relaxe : pic.twitter.com/5kyMf1J0EF

— Amaury Bucco (@AmauryBucco) April 5, 2026